

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 AVRIL 2024 A 18H00**

Nb de membres en exercice : 33
Quorum : 17

PRÉSENTS :

Monsieur FABRE, Monsieur GUEUR, Madame SONNERY, Monsieur de BOISSIEU, Madame FALCON, Madame PETIT, Monsieur BLANC, Madame GRIMAL, Monsieur GRANJU, Madame PARIS, Monsieur DEROUBAIX, Monsieur BOURDIN, Madame SEYTIER, Monsieur RIGAUD, Madame COULET, Monsieur DI PERNA, Monsieur RIBIERE, Monsieur RICHER, Madame BRISSEZ, Monsieur CHRISTIN, Monsieur GUERRY, Madame QUELIN, Monsieur LAFAYOLLE DE LA BRUYÈRE, Monsieur MARINO MORABITO, Madame MEYZONNY

EXCUSÉS AYANT DONNÉS PROCURATION :

Monsieur FORTIN (à Madame PARIS)
Madame ARMAND (à Monsieur GUEUR)
Madame ARBORE (à Madame SONNERY)
Monsieur BECQUART (à Monsieur FABRE)

EXCUSÉ :

Monsieur ABBES

ABSENTS : Monsieur KARTAL, Madame ARENA, Madame PONCET

Monsieur RICHER est désigné secrétaire de séance.

2024.02.24 VALIDATION DU CONTRAT DE VILLE 2024-2030

(Rapporteur : Liliane FALCON)
Nomenclature : 8.5 : Politique de la Ville, Habitat, Logement

Le Décret n° 2023-1314 du 28 décembre 2023 prolonge le dispositif sur le Quartier Politique de la Ville d'Ambérieu-en-Bugey sur la période 2024-2030.

Le Comité de Pilotage du 19 mars 2024 a validé le futur contrat de Ville 2024-2030. Ce dernier se structure autour de 9 thématiques :

Accusé de réception en préfecture
001-210100046-20240405-DEL_2024_02_24-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024

1. Réussite éducative et parentalité
2. Pour un quartier propre
3. Cadre de vie et rénovation urbaine
4. Habitat et peuplement
5. Accès aux droits et maîtrise de la langue
6. Soins et santé
7. Vers un emploi durable
8. Vivre-ensemble, prévention et sécurité
9. Culture, sports et loisirs

Ces thématiques sont déclinées en 16 objectifs stratégiques et en actions adaptés aux réalités du Quartier Politique de la Ville. Résolument concret et se voulant accessible aux habitants, le document prévoit un suivi et une évaluation renforcée qui permettront de piloter et de mesurer les impacts des actions déployées.

La Commission Municipale **Politique de la Ville et Rénovation Urbaine**, lors de sa séance en date du **02 avril 2024** a émis un avis **favorable**.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, à l'**unanimité**, DÉCIDE :

1. **DE VALIDER** le Contrat de Ville 2024-2030 joint en annexe ;
2. **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le Contrat de Ville, ses éventuels avenants et les documents afférents.

Fait et adopté en séance les jour, mois et an susdits.
Pour copie conforme

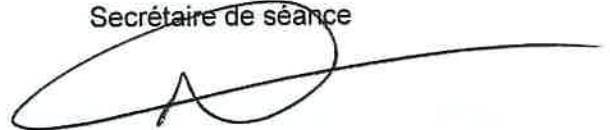
Certifiée exécutoire compte tenu de la publication le **12 AVR. 2024**

Daniel FABRE
Maire d'Ambérieu-en-Bugey



A large, stylized black ink signature of Daniel Fabre, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey.

Alain RICHER
Secrétaire de séance



A large, stylized black ink signature of Alain Richer, written over a blue circular official stamp of the Municipality of Ambérieu-en-Bugey.



Accusé de réception en préfecture
001-210100040-20240405-DEL_2024_02_24-DE
Date de télétransmission : 10/04/2024
Date de réception préfecture : 10/04/2024